

Mis en ligne le 18 mars 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13212 DU 12 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux jardin

4 rue Beurivage

Du mardi 12

Au

Vendredi 15 mars 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par KER JARDIN-274 rue Edouard Branly-56600 LANESTER

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion, il importe de modifier l'accès au stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du mardi 12 mars 2024 à 08h00 au vendredi 15 mars à 18h00, il convient d'interdire le stationnement sur 2 emplacements devant le 4 rue Beurivage. Seul le demandeur est autorisé à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

